

la province de Québec, est aussi membre, une concession forestière pour l'exploitation du bois à pâte—

La déclaration du ministre de la Justice, en réponse à cette assertion, a été le seul moyen d'obtenir des concessions forestières du gouvernement de Québec, et de les acheter aux enchères publiques. Cela peut être vrai et ces individus peuvent avoir ainsi acquis ces terrains par l'intermédiaire d'un agent, c'est ce qui est arrivé, si j'en crois les renseignements qui me sont fournis. J'accepte l'explication du ministre de la Justice.

M. BUREAU : C'est la loi de la province de Québec.

M. TAYLOR : Quelqu'un a acheté ces terres au nom de cette compagnie.

—sur les bords de la rivière Sainte-Marguerite, située trois cent milles en aval de la ville de Québec. Puis, pour une somme nominale, ils acquirent la concession hydraulique de la rivière Sainte-Marguerite, et—

Le ministre de la Justice n'a rien affirmé, ni rien nié à ce propos. On dit ici que ces personnes ont acheté pour une somme nominale les chutes d'eau qu'il y a à cet endroit, et cette déclaration n'est pas contredite par l'honorable ministre de la Justice.

Mais pour cela, il était nécessaire d'avoir une sortie sur la baie des Sept-Iles. On résolut donc la construction d'un chemin de fer d'environ neuf milles de long, depuis la première cataracte de la rivière Sainte-Marguerite jusqu'au littoral de la baie. Je crois même que cette ligne n'est pas encore achevée. Tout le matériel roulant, placé sur la voie, a été acheté à l'étranger et introduit en franchise.

Le ministre de la Justice a-t-il répondu à cela ? A-t-il dit si cela est vrai ou faux ?

L'honorable M. FITZPATRICK : Cela est absurde.

M. TAYLOR : L'honorable ministre n'a pas contredit l'assertion disant que cette compagnie a obtenu sa charte, qu'elle a construit cette courte ligne de chemin de fer et qu'elle n'a pas payé de droits sur le matériel roulant. Cependant, l'honorable député d'Essex-nord dit que le ministre de la Justice a nié toutes les assertions contenues dans cette lettre.

Mais ce n'est pas ce qu'on a fait de pis, au point de vue de l'intérêt public, dans les "encouragements" qu'on a donnés à cette "industrie naissante". Il fallait créer un port et une gare maritimes.

Le ministre a-t-il contredit cette affirmation ou déclaré si cette compagnie avait commencé la construction de ce quai pour son propre usage ? Aujourd'hui, le ministre des Travaux publics a dit que cette compagnie avait commencé à construire ce quai et que ces travaux lui coûtaient déjà \$34,000.

La compagnie se mit donc à l'œuvre pour bâtir un quai à empiérement avec les débris de rocs minés dans la construction de la voie ferrée ; on établit ainsi une jetée solide s'étendant au large de la baie sur une distance d'environ huit cents pieds du rivage, c'est-à-

dire à une profondeur d'eau de dix à douze pieds ; au bout de cette jetée on érigea un quai en bois d'environ deux cents pieds de long sur trente de large, qu'on remplit de roches jusqu'au niveau de la marée basse.

Voilà ce qu'on a fait l'année dernière ; mais sur la fin de la saison, la Compagnie des forces motrices, du chemin de fer et de navigation maritime de la Rive Nord s'est aperçue qu'elle s'était jetée dans une entreprise ruineuse, et l'on a songé aux moyens d'engager le gouvernement à construire lui-même, aux frais des contribuables, un quai et des installations maritimes pour le bénéfice de la compagnie, et, chose incroyable, le ministère des Travaux publics a remboursé à la compagnie les dépenses qu'elle avait déjà faites, à valoir sur le coût des travaux d'aménagement de ce port maritime dont les installations serviront à la compagnie.

Voilà une autre déclaration que le ministre de la Justice n'a pas niée et qui prouve le bien fondé des paroles du ministre intérimaire des Travaux publics (l'honorable M. Hyman).

Il n'y a pas une habitation, pas une âme à plusieurs milles à la ronde, et ces ouvrages ne seront utilisés par personne, en dehors de cette compagnie, si elle subsiste.

L'honorable ministre a-t-il nié cela ? L'an dernier, on nous a dit qu'il y avait un village florissant à cet endroit, et, cependant, cette phrase nous fait constater qu'il n'y a pas une habitation à plusieurs milles à la ronde.

Cette affaire, si mes renseignements sont exacts, a été arrangée par l'honorable Charley Fitzpatrick, qui a persuadé le ministre des Travaux publics de se faire ouvrir un crédit de \$25,000 pour la construction d'un quai aux Sept-Iles.

Dans les prévisions de l'an dernier, il y avait un crédit de \$25,000 que la Chambre a voté, après une déclaration de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Sutherland) actuellement absent de la Chambre. Qui l'a engagé à mettre cet item dans le budget ? Nous n'avons aucune correspondance à ce sujet. L'honorable ministre de la Justice est le représentant de ce district dans le cabinet, et il est certain que c'est grâce à son influence que ce crédit a été inséré dans les estimations du ministère des Travaux publics. S'il existe une correspondance à ce propos, elle n'a pas été déposée sur le bureau de la Chambre. N'est-il pas juste de supposer qu'on a consulté le ministre de la Justice relativement au crédit voté à la dernière session ? Mon honorable ami (M. Fitzpatrick) n'a pas contredit cela ; il n'a pas dit qu'il ne s'était pas entendu avec le ministre des Travaux publics pour insérer cet item de \$25,000 dans les prévisions de l'an dernier. De toutes ces déclarations, il n'en a nié qu'une seule lorsqu'il a affirmé qu'il ne fait pas partie de la société d'avocats Parent et Cie. J'accepte cette déclaration, cela va sans dire, mais ce document ne dit pas que ces concessions forestières ont été achetées d'une façon répréhensible.